

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 29 mars 2021 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'économie, des finances et de la relance pour 2021

NOR : ECOP2108763A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu l'avis conforme de la ministre chargée de la transformation et de la fonction publiques et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de 2021 dans les corps relevant du ministère de l'économie, des finances et de la relance en application du dernier alinéa du décret du 1^{er} septembre 2005 susvisé figurent en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Les taux figurant en annexe au présent arrêté sont également applicables aux corps homologues de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
M.-A. BARBAT-LAYANI

ANNEXE

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE EN 2021
ADMINISTRATION CENTRALE ET CORPS OU SERVICES RATTACHES	
Corps des ingénieurs économistes de la construction (Décret n° 98-898 du 8 octobre 1998) Ingénieur économiste de la construction principal	13%
Corps des traducteurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Décret n° 98-186 du 19 mars 1998) Traducteur principal.....	20%
Corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget (Décret n° 2010-971 du 26 août 2010) Secrétaire administratif de classe exceptionnelle..... Secrétaire administratif de classe supérieure	10% 14%
Corps des adjoints administratifs d'administration centrale (Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006) Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe..... Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16,5% 26%
Corps des adjoints techniques d'administration centrale (Décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006) Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe..... Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe.....	16,5% 26%

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE EN 2021
Corps des dessinateurs projeteurs du ministère des finances (Décret n° 61-1145 du 13 octobre 1961) Dessinateur projeteur en chef.....	20%
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
Corps des administrateurs des finances publiques (Décret n° 2009-208 du 20 février 2009) Administrateur général des finances publiques de 1 ^{ère} classe..... Administrateur général des finances publiques de classe normale.....	7,5% 7,5%
Corps des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques (Décret n° 2010-986 du 26 août 2010) Administrateur des finances publiques adjoint Inspecteur principal des finances publiques Inspecteur divisionnaire hors classe Inspecteur divisionnaire de classe normale	3% 1% 21% 11%
Corps des contrôleurs des finances publiques (Décret n° 2010-982 du 26 août 2010) Contrôleur principal Contrôleur de 1 ^{ère} classe.....	11% 17%
Corps des géomètres-cadastrateurs des finances publiques (Décret n° 2010-983 du 26 août 2010) Géomètre-cadastre principal Géomètre-cadastre	13% 17%
Corps des agents administratifs des finances publiques (Décret n° 2010-984 du 26 août 2010) Agent administratif principal de 1 ^{ère} classe Agent administratif principal de 2 ^{ème} classe.....	16,5% 26%
Corps des agents techniques des finances publiques (Décret n° 2010-985 du 26 août 2010) Agent technique principal de 1 ^{ère} classe..... Agent technique principal de 2 ^{ème} classe.....	16,5% 26%
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	
Corps des personnels de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects (Décret n° 2007-400 du 22 mars 2007) Directeur des services douaniers de 1 ^{ère} classe Directeur des services douaniers de 2 ^{ème} classe..... Inspecteur principal de 1 ^{ère} classe Inspecteur principal de 2 ^{ème} classe Inspecteur régional de 1 ^{ère} classe Inspecteur régional de 2 ^{ème} classe Inspecteur régional de 3 ^{ème} classe.....	30% 33% 2,2% 1,1% 11% 28% 23%
Corps des contrôleurs des douanes (Décret n° 95-380 du 10 avril 1995) Contrôleur principal Contrôleur de 1 ^{ère} classe.....	11% 17%
Corps des agents de constatation des douanes (Décret n° 79-88 du 25 janvier 1979) Agent de constatation principal de 1 ^{ère} classe Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	16,5% 26%
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES	
Corps des inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005) Inspecteur général de classe exceptionnelle.....	20%
Corps des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 67-328 du 31 mars 1967) Administrateur hors classe.....	24%
Corps des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016) Attaché statisticien principal	11%
Corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010) Contrôleur principal Contrôleur de 1 ^{ère} classe.....	11% 17%

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE EN 2021
Corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006)	
Adjoint administratif principal de 1ère classe.....	16,5%
Adjoint administratif principal de 2ème classe.....	26%
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONSOMMATION, DE LA CONCURRENCE ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES	
Corps des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Décret n° 2007-119 du 30 janvier 2007)	
Directeur départemental de 1ère classe	25%
Directeur départemental de 2ème classe	25%
Inspecteur principal.....	3%
Corps des contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Décret n° 2010-1720 du 30 décembre 2010)	
Contrôleur principal	11%
Contrôleur de 1ère classe.....	17%
Corps des adjoints de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Décret n° 68-619 du 29 juin 1968)	
Adjoint de contrôle principal de 1ère classe	16,5%
Adjoint de contrôle principal de 2ème classe.....	26%
SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES	
Corps des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000)	
Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle.....	20%
Directeur de laboratoire de classe supérieure	7%
Directeur de laboratoire de classe normale	7%
Corps des techniciens de laboratoire relevant des ministres chargés de l'économie et du budget (Décret n° 2012-379 du 19 mars 2012)	
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle.....	11%
Technicien de laboratoire de classe supérieure.....	14%
Corps des adjoints techniques de laboratoire (Décret n° 2006-1762 du 23 décembre 2006)	
Adjoint technique principal de 1ère classe.....	8%
Adjoint technique principal de 2ème classe.....	25%
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES	
Corps des ingénieurs des mines (Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009)	
Ingénieur général	15%
Ingénieur en chef.....	36%
Corps des professeurs de l'Institut Mines-Télécom (Décret n° 2007-468 du 28 mars 2007)	
Professeur de classe exceptionnelle	12%
Professeur de 1 ^{ère} classe.....	15%
Corps des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom (Décret n° 2007-468 du 28 mars 2007)	
Maîtres-assistants hors classe	20%
Corps des techniciens de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines (Décret n° 2012-1002 du 29 août 2012)	
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	22%
Technicien de laboratoire de classe supérieure.....	22%
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES	
Corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (Décret n° 88-507 du 29 avril 1988)	
Ingénieur divisionnaire	11%
Corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (Décret n° 2012-984 du 22 août 2012)	
Technicien supérieur en chef.....	16%
Technicien supérieur principal.....	11%
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR	
Corps des conseillers économiques	

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE EN 2021
(Décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004) Conseiller économique de classe exceptionnelle Conseiller économique hors classe.....	19% 30%
Corps des attachés économiques (Décret n° 97-511 du 21 mai 1997) Attaché économique principal	13%
MONNAIES ET MEDAILLES	
Corps des fonctionnaires techniques des monnaies et médailles (Décret n° 68-270 du 19 mars 1968) Chef de fabrication..... Chef de fabrication adjoint.....	50% 50%